

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

OCCITANIE - TOULOUSE BALMA



JUGE

Torres Manuel
"Ngorong Ngorong Kennel"



VENDREDI 10 MAI 2024


Passage du TAN

📍 Stade Latécoère - Avenue de la Plaine

31130 Balma

Sortie rocade n°16

Exposition en Extérieur

Contact :  Annabelle Cadiou

AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER



BIOGANCE



Agria





Sponsors

LES BOIS D'AMAZONE :

- 2 laisses de présentation
- 20 cartes de réductions de 10%.



ELEVAGE MIGHTY RED KENNEL:

- Flots pour les 4er de classe baby et puppy ainsi que les flots pour : BEST BABY & BEST PUPPY
- 1 diplôme à tous les participants.



CHEZ ANDRY RESINE :

- une médaille pour tous les meilleurs.

ELEVAGE OF WALKER RED :

- 1 Flot 30 cm pour BEST JUNIOR, BEST CHAMPION, BEST VETERAN, Coup de cœur du délégué.
- 1 Flot 38cm pour le BISS et RBISS.
- les flots des classements



PATOUNES FUTES :

- 1 laisse lasso à tout les meilleurs.

ELEVAGE DU CHEMIN DES MOULINS de chez SOSOSHOPPING :

- 2 mugs personnalisés



ENTREPRISE TRUFFES DOREES :

- Un sac de croquette de 2kilos
- 3 sachets de friandises.

LE MOT DE LA DÉLÉGUÉE

Chers passionnés et amis de l'American Staffordshire Terrier,

C'est avec une grande fierté que je vous souhaite la bienvenue à notre Régionale d'élevage dans la magnifique région d'Occitanie.

Aujourd'hui, nous avons l'honneur d'accueillir un juge renommé et respecté dans le monde canin, j'ai nommé Manuel Torres Delicado. Sa présence parmi nous illustre l'excellence et la qualité de notre événement.

En tant que délégué du club de race, je suis extrêmement heureuse de voir autant d'amoureux des AST réunis aujourd'hui pour partager notre passion. Cette journée s'annonce pleine de surprises, de rencontres enrichissantes et de moments inoubliables !

Manuel Torres Delicado, aura pour tâche de sélectionner les plus beaux spécimens de notre race. Avec son expérience et son expertise, chaque chien sera jugé avec équité et précision.

Je suis convaincue qu'il fera un travail remarquable !

Mais au-delà de la compétition, cette journée est également l'occasion de partager des rires, des anecdotes et de renforcer nos liens autour de notre amour pour les Amstaffs.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à rendre cet événement possible : nos bénévoles dévoués, nos sponsors généreux et bien sûr, vous tous présents aujourd'hui, prêts à partager cette journée mémorable avec nous !

Alors, mes amis, que cette journée soit remplie de sourires, de rencontres enrichissantes et de souvenirs impérissables. Nous formons une grande famille unie par notre amour pour les AST, et c'est ce qui rend cette exposition si spéciale, car elle combine compétition et convivialité entre passionnés.

Vive l'American Staffordshire Terrier, vive le FAST et bienvenue à Torres Manuel Delicado !

Merci à tous.

Annabelle Cadiou
Déléguée du Club FAST région Occitanie

PROGRAMME

10H00 : Accueil des Exposants et Contrôle Vétérinaire

11H00 : Début des Jugements

13H00 : Pause Déjeuner + Apéritif

14H30 : Reprise des jugements

16H30 : Désignations des Meilleurs et remise des récompenses.

TAN : L'après-midi

JURY

Nous avons le plaisir d'accueillir pour notre régionale:

M. MANUEL TORRES DELICADO

LE BIEN-ETRE ANIMAL

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC. Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles.

RESPONSABLE DU BEA :

Annabelle CADIOU

RÉCOMPENSES FAST

- 1 TROPHÉE « TÊTE AMSTAFF » pour le BISS & RBISS
- 1 TABLEAU « AMSTAFF » pour BEST HOPE
- FLOTS pour les TAN





FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

BULLETIN D'ADHESION 2024

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

NOUVELLE ADHESION

RENOUVELLEMENT D'ADHESION

N° ADHERENT

A COMPLETER PAR L'ADHERENT PRINCIPAL (en lettres capitales d'imprimerie svp)

M. Mme Date de naissance

NOM PRENOM

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone E-mail

Parrainé par (facultatif)

A COMPLETER EN CAS D'ADHESION COUPLE (uniquement pour toute personne vivant sous le même toit)

M. Mme Date de naissance

NOM PRENOM

Téléphone E-mail

Par la présente, je sollicite ma qualité de membre de l'association FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (F.A.S.T.). Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et Règlement Intérieur de l'association et je reste en attente de validation de ma qualité de membre par le comité F.A.S.T. Ce n'est qu'après cette approbation que je recevrai ma carte de membre pour l'année civile en cours. Je certifie sincères et véritables les informations portées ci-dessus.

A Signature du ou des membres :

Le

TYPE DE MEMBRE	ADHESION UNIQUE	ADHESION COUPLE
Membre actif	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 35 € (30€ + 5€)
Membre bienfaiteur	<input type="checkbox"/> 75 €	<input type="checkbox"/> 87 € (75€ + 12€) ou plus
Tarif Eleveur, inscription portée	<input type="checkbox"/> 15 € (par chiot)	

Pour tout renseignement concernant une adhésion, veuillez contacter Mlle Cynthia Schmitt : fastalsace.schmitt@gmail.com

<input type="checkbox"/> Chèque Bancaire (à l'ordre de F.A.S.T.)	Votre bulletin est à adresser à Farid Lahreche 06 Cité du Colonel Fabien 95870 Bezons
<input type="checkbox"/> Espèces	
<input type="checkbox"/> Paypal (Paiement en ligne sécurisé)	

Politique de confidentialité du F.A.S.T. : les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Le fichier mis en œuvre pour le suivi des adhérents est à usage exclusif de notre association et ne peut être vendu, donné ou échangé. En application des directives de la CNIL Loi 2018-493 du 20/06/2018, la Convention 108+ du 30/03/2023 et le RGPD du 26/07/2019, Art. 12, 13, 14, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire du F.A.S.T.



*Association régie par la loi du 1er juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique*

LE COMITÉ

PRÉSIDENT	Mr LAHRECHE Farid flahreche.fast@gmail.com
VICE-PRÉSIDENT	Mr DOLMEN Nicolas contactwips@gmail.com
SECRÉTAIRE	Mlle LE GALL Stéphanie slegall.fast@gmail.com
RESPONSABLE DES DÉLÉGATIONS	Mme LAHRECHE Amandine naissabyron@hotmail.fr
RESPONSABLE COMMISSION ÉLEVAGE	Mme LAHRECHE Amandine naissabyron@hotmail.fr
RESPONSABLE COMMISSION SANTÉ	Mlle CADIOU Annabelle fast.occitanie.cadiou@gmail.com
RESPONSABLE COMMISSION EXPOSITION	Mr DOLMEN Nicolas contactwips@gmail.com
RESPONSABLE COMMISSION JUGES	Mme LAHRECHE Amandine naissabyron@hotmail.fr
RESPONSABLE LITIGES	Mr LAHRECHE Farid flahreche.fast@gmail.com
RESPONSABLE UTILISATION	Mr LAHRECHE Farid flahreche.fast@gmail.com
RESPONSABLE COMMISSION HOMOLOGATIONS	Mr LAHRECHE Farid flahreche.fast@gmail.com
RESPONSABLE WEBMASTER – RESPONSABLE SITE	Mr LAHRECHE Farid flahreche.fast@gmail.com

Siège Social : 106 rue des Closiaux - F 92140 CLAMART

Adresse Présidence : 12 Avenue de la république 59282 Douchy les mines/



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

EXTRAIT DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS SCC POUR REGIONALE D'ELEVAGE

Article 1 : LIEU et DATE

Voir page 1

Article 2 : ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 10 heures.

Les jugements commenceront à 11 heures précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

Article 3 : LOGEMENT

Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

Article 4 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera à partir de 16 heures.

Article 5 : SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

Article 6 : TOILETTAGE

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Article 7 : PRESENTATION

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Article 8 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Article 9 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1^{ère} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (papier ou online)

Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Baby, Puppy et Vétérain.

Article 10 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

CLASSE INTERMEDIAIRE : pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

CLASSE OUVERTE : pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL : pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (Photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

L'engagement en classe "travail" pour les disciplines olfactives CUN-CBG est autorisé pour la race American Staffordshire Terrier : Pistage F.H. niveau 1, Brevet pistage français, Brevet de recherche utilitaire, Sauvetage en décombres ou équivalent. Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu : soit un niveau pistage F.H. 1 - soit un brevet de pistage français - soit un brevet de recherche utilitaire.

CLASSE BABY (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle peut donner lieu à un classement et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de la race, du jour...

CLASSE PUPPY (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle peut donner lieu à un classement et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de la race, du jour...

CLASSE JEUNE (obligatoire) - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

CLASSE CHAMPION (obligatoire) - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

CLASSE VETERAN (obligatoire) - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

CLASSE COUPLE (facultative) Pour deux chiens de même race, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

CLASSE PAIRE (facultative) Pour deux chiens de même race, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race, sans distinction de sexe, mais chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur

CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré, pouvant être chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur

Autre catégorie : Chien « ne concourant pas » :

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

Article 11 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du Club F.A.S.T. adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

Article 12 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

Article 13 : REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- Ceux refusés par le Service Vétérinaire
- Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

Article 14 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Article 15 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas réducteurs.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant **NE PEUT ETRE JUGE** - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvrière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif **TRES BON** (les chiens qualifiés **BON** ou **SUFFISANT** ne pourront prétendre à un classement).

Pour les classes **Baby** et **Puppy**, seuls pourront être classés les quatre meilleurs chiens ayant obtenu le qualificatif **TRES PROMETTEUR** (les chiens qualifiés **PROMETTEUR**, **ASSEZ PROMETTEUR** ne pourront prétendre à un classement).

Article 16 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

Article 17 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Article 18 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

Article 19 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

Article 20 : COUPE D'OREILLES

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

... la présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1er Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

Article 21 : AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Article 22 : CONCOURS JEUNES PRESENTATEURS

Ne peuvent participer que les enfants âgés de 6 à 15 ans présentant un chien âgé au minimum de 4 mois, maximum 6 mois, vaccinés à jour y compris le vaccin antirabique. L'organisation ne prendra en compte que les enfants engagés avec une autorisation parentale complétée et signée.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

En s'engageant à cette manifestation, l'exposant déclare sincères et véritables les renseignements communiqués. Il accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition qu'il a reçu et dont il a pris connaissance. En conséquence, il exonère spécialement et entièrement l'Association organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à son chien ou causés par celui-ci à lui-même. Il certifie sur l'honneur que son chien et/ou son chéniel ne sont pas, à sa connaissance, au jour où est signé son engagement, atteints de maladies contagieuses et s'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, l'exposant accepte d'ores et déjà de se voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de son chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Il reconnaît être responsable du bien-être du chien qu'il présente et s'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. L'exposant a bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à son encontre.

La présence de chiens et de chiots non engagés à la Régionale d'Élevage est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking de l'expo ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).

F.A.S.T. TOP AMSTAFF

Règlement du Top Amstaff

Le **TOP AMSTAFF** du Club F.A.S.T. est un classement annuel du meilleur American Staffordshire Terrier (mâles et femelles confondus), qui se décline en 3 catégories :

- TOP AMSTAFF JEUNE
- TOP AMSTAFF ADULTE
- TOP AMSTAFF VETERAN

Les 3 vainqueurs se verront remettre un trophée, ainsi qu'un engagement offert lors de la Nationale d'Elevage de l'année et valable pour l'année suivante.

Chaque chien remplissant les conditions ci-dessous, se verra attribuer un nombre de points selon leurs résultats durant l'année en cours.

Pour être éligible à ce classement, il faudra obligatoirement remplir conditions suivantes :

- être adhérent au Club FAST et à jour de sa cotisation
- avoir fait pratiquer les tests ataxie, ALPP et dysplasie hanches et coudes sur le chien candidat
- que ce dernier soit identifié génétiquement (ADN)
- qu'il ait passé le TAN avec succès

Les expositions prises en compte sont :

- les REGIONALES D'ELEVAGE organisées par le club
- les SPECIALES DE RACES organisées dans le cadre des expositions nationales ou internationales en France
- la NATIONALE D'ELEVAGE du FAST

Les classes prises en compte :

- pour le TOP AMSTAFF JEUNE : la classe «Jeune»
- pour le TOP AMSTAFF ADULTE : les classes «Intermédiaire, Ouverte, Champion»
- pour le TOP AMSTAFF VETERAN : la classe «Vétéran»

Attribution des points de manière suivante :

– BEST IN SHOW (B.I.S.)	20 points	– 1er EXCELLENT	04 points
– MEILLEUR DU GROUPE 3 (BOG 3)	10 points	– 2 ^e EXCELLENT	03 points
– MEILLEUR DE RACE (BOB)	06 points	– 3 ^e EXCELLENT	02 points
– MEILLEUR DE SEXE OPPOSE (BOS)	04 points	– 4 ^e EXCELLENT	01 point
– CACS	04 points	– MEILLEUR JEUNE	04 points
– RCACS	02 points	– MEILLEUR VETERAN	04 points

Les mêmes résultats ci-dessus mentionnés mais obtenus en NE rapportent une majoration de 02 points, quelque soit la catégorie.

Exemple : 1^{er} Classe Ouverte avec CACS et MEILLEUR DE RACE (BOB) = 14 points (04 + 04 + 06) ; le même résultat en NE = 20 points (06 + 06 + 08)

L'attribution du qualificatif "Très bon", même classé, ne peut donner droit à l'obtention de points.

Le propriétaire du chien s'engage à envoyer au Responsable de la Commission des Expositions, pour une réception impérative avant le 15 janvier, tous les justificatifs nécessaires, à savoir :

- NOM du chien, N° LOF, date de naissance
- NOM du propriétaire
- DATES ET LIEUX des manifestations concernées
- COPIE des SLIPS DE JUGEMENT, des justificatifs des RECOMPENSES obtenues

Le Club F.A.S.T. ne pourra, en aucun cas, être désigné responsable en cas de dossier reçu incomplet, les résultats ne seront donc ni comptabilisés, ni publiés.

Le responsable de la Commission Expositions
Nicolas DOLMEN

Statistiques des chiens inscrits

3e GROUPE

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN	37
BABY MALES.....	De 1 à 2..... 2
PUPPY MALES.....	De 3 à 3..... 1
JEUNE MALES.....	De 4 à 5..... 2
OUVERTE MALES.....	De 6 à 10..... 5
CHAMPION MALES.....	De 11 à 14..... 4
VETERAN MALES.....	De 15 à 15..... 1
BABY FEMELLES.....	De 16 à 19..... 4
PUPPY FEMELLES.....	De 20 à 20..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 21 à 25..... 5
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 26 à 29..... 4
OUVERTE FEMELLES.....	De 30 à 34..... 5
CHAMPION FEMELLES.....	De 35 à 36..... 2
VETERAN FEMELLES.....	De 37 à 37..... 1

Soit 37 chiens inscrits pour 13 classes dans le 3e Groupe

Soit 37 chiens inscrits pour 13 classes à l'exposition de R.E. American Staffordshire - Balma (31)

JURY

M. TORRES DELICADO Manuel (37)

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

CLASSE BABY Mâles : 2
CLASSE PUPPY Mâles : 1
CLASSE JEUNE Mâles : 2
CLASSE OUVERTE Mâles : 5
CLASSE CHAMPION Mâles : 4
CLASSE VETERAN Mâles : 1
CLASSE BABY Femelles : 4
CLASSE PUPPY Femelles : 1
CLASSE JEUNE Femelles : 5
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 4
CLASSE OUVERTE Femelles : 5
CLASSE CHAMPION Femelles : 2
CLASSE VETERAN Femelles : 1

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

CLASSE BABY MALES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel

1 THORESTEEL USE STORM FLYING FLAME

LOF : 162884 Tat : 250268781060813 né le 01/12/2023 (THORESTEEL TITANIUM MAGIC X THORESTEEL SUNSHINE ON YOUR MIND) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

2 UNCHAIN MY HEART HOT'ENTIK KARIBEAN DOG

LOF : 162764 Tat : 250269610924194 né le 04/12/2023 (RAHDAN OF THE GARDEN OF LOVE X REMEMBER ME MAKER'S NEW STEP) Prod. M. DOLMEN Nicolas Prop. Mlle GILLAN Elona

CLASSE PUPPY MALES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel

3 ICEWOOD EZ IN DA CLUB TO PARTY

HR : 15739 SF Tat : 191035000185162 né le 24/08/2023 (SERENDIPITY'S GREAT HUNTER FROM ROCK X ARIETTA AIRFIRE) Prod. M. MATEJ MATIC TIHOMIL Prop. M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel

4 UNCHAIN THE THUNDER DU DOMAINE DE KHEOPS

LOF : 161220 Tat : 250269610810493 né le 18/05/2023 (JB CAPTAIN AMERICA CANOSSA X LADY BEAUTY MAJESTIC DU DOMAINE DE KHEOPS) Prod. Mlle GORLIEZ Aurélie Prop. Mlle GORLIEZ Aurélie

5 UNITED DRAGON NEW STEP OF THE NEW AGE AST

LOF : 160337 Tat : 250268780536503 né le 24/03/2023 (PLAYMAKER'S COTTON DRAGON X SOUL OF THE NEW AGE AST) Prod. M. QUAGLIA Ludovic Prop. Mlle GILLAN Elona

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel

6 SEE HEAVEN OF THE NEW AGE AST

LOF : 147063/14062 Tat : 250268743605858 né le 14/03/2021 (ALPINE'S HIGHWAYMAN X FURIOUS AST PIN-UP LP) Prod. M. QUAGLIA Ludovic Prop. Mme COVARELLI Clara

7 SNIPP DES TERRES DE BAILA

LOF : 150323/14557 Tat : 250269610157529 né le 30/07/2021 (I'AM OF GLORIOUS VICTORY X LEIA) Prod. M. HALLE Xavier Prop. Mme DECELLE Julie

8 THORESTEEL RAINBOW COLORS

LOF : 142646/13904 Tat : 250268723087125 né le 08/09/2020 (CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICO-COURTS X THORESTEEL OF GOLD TOUCH) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. Mme WACKMENKO Michaël et Virginia

9 THORESTEEL TITANIUM MAGIC

LOF : 154278/14511 Tat : 250269610238700 né le 17/02/2022 (ROCKABILLY'S SON LECHIS CLOUD OF HOPE X THORESTEEL OLYMPEA HIGH POWER O'F GOLD) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. CANCE Pierre

10 TWISTER OF NEWS PAQUIS

LOF : 154386/14539 Tat : 250268780210873 né le 18/03/2022 (DE PACO XZ DICKIES' TEXAS RASCALS X BAKARORO END ITUBORI DAYVANA) Prod. MM. BENOIST Anthony et Jonathan Prop. M. BENOIST Anthony

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel

11 DE PACO XZ DICKIES TEXAS RASCALS

LOI : 20/127700 Tat : 380260101643827 né le 09/07/2020 (DE PACO XZ DON'T MESS WITH TEXAS X DE PACO XZ DICKIES AMONG THE STARS) Prod. M. ZANOIA Renato Paco Prop. M. POPESCU Daniel

12 RAHDAN OF THE GARDEN OF LOVE

LOF : 139545/13814 Tat : 250268501899635 né le 16/04/2020 (ALPINE'S LBK LIVING ON THE ROAD X NYRAH THE GARDEN O F LOVE OF ISS ARENA) Prod. Mme BONNEFILLE Elodie Prop. Mme COVARELLI Clara

13 THORESTEEL PASS RED CLOUD

LOF : 132727/13316 Tat : 250268712838207 né le 06/07/2019 (LYON DE NGORONG-NGORONG X THORESTEEL MARTA GOLD STANDING OVATION) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. Mme SCAGNETTI Cédric et Jessica

14 THORESTEEL STANDARD'S GOLD

LOF : 152557/14405 Tat : 250269608988642 né le 22/10/2021 ((CH) ADRENALINE FRAJA APACHSTAFF'S X THORESTEEL PEYTON TICKET COLORS FOR WIN) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. HABLE Coralie

CLASSE VETERAN MALES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel

15 GALEHAN GUARDIAN ANGEL

LOF : 062705/07774 Tat : 250269604313858 né le 15/03/2011 (C'AYROS X CAILLASSE) Prod. Mlle SELPONI Laura Prop. Mme SELPONI Laura

CLASSE BABY FEMELLES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel

16 BURNING STAFF UNFORGETTABLE TO ROYAL COURT

LOF : 163010 Tat : 250269699673579 née le 26/11/2023 (BURNING STAFF SECRET TICKET AT GENIUS AST X BURNING STAFF MY LITTLE FATAL BEAUTY) Prod. M. LIESTAL Sébastien Prop. Mlle GILLAN Elona

17 BURNING STAFF USA PERFECT GIRL

LOF : 163007 Tat : 250269610927301 née le 26/11/2023 (BURNING STAFF SECRET TICKET AT GENIUS AST X BURNING STAFF MY LITTLE FATAL BEAUTY) Prod. M. LIESTAL Sébastien Prop. Mlle NAVARRE Elise

18 UTAH THE PRETTY GIRL HOT'ENTIK KARIBEAN DOG

LOF : 162770 Tat : 250269610924119 née le 04/12/2023 (RAHDAN OF THE GARDEN OF LOVE X REMEMBER ME MAKER'S NEW STEP) Prod. M. DOLMEN Nicolas Prop. Mlle GILLAN Elona

19 VIEW OVER SKY NEW AGE MAKER'S NEW STEP

LOF : 163084 Tat : 250268780915077 née le 01/01/2024 (MAJESTIC STAFFS WIGHT WATCHMAN X SIA LA MIA STELLINA OF THE NEW AGE AST) Prod. Mme COVARELLI Clara Prop. Mme COVARELLI Clara

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel

20 UTAH HILL'S NEW AGE MAKER'S NEW STEP

LOF : 162009 Tat : 250268780914918 née le 31/08/2023 (CARMICHAEL'S BRONZED ADONIS X ARTEMIS MADE BY APPEL) Prod. M. COVARELLI Clara Prop. Mme COVARELLI Clara

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel

21 THORESTEEL U'DAPHNE BRIDGERTON

LOF : 161037 Tat : 250269610653256 née le 26/06/2023 (THORESTEEL RAINBOW COLORS X THORESTEEL ROSA BELLA CIAO) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

22 THORESTEEL U'ELOISE BRIDGERTON

LOF : 161035 Tat : 250269610619691 née le 26/06/2023 (THORESTEEL RAINBOW COLORS X THORESTEEL ROSA BELLA CIAO) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. FAYE Alexandre

23 THORESTEEL UNICORN LALIE'S NINOS

LOF : 160663 Tat : 250269610759326 née le 29/05/2023 (HUNTER OF DARKNESS DU TEMPLE DE GAIA X THORESTEEL SPEAK O'F THE DEVIL) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

24 UNSTOPPABLE EVER LOVE DU DOMAINE DE KHEOPS

LOF : 161223 Tat : 250269610789602 née le 18/05/2023 (JB CAPTAIN AMERICA CANOSSA X LADY BEAUTY MAJESTIC DU DOMAINE DE KHEOPS) Prod. Mme GORLIEZ Aurélie Prop. M. CHARLES Kévin

25 URKA BONE THUG AND AMSTAFFORDSHIRE

LOF : 159686 Tat : 250269610684847 née le 11/02/2023 (LEGEND OF DREAMS STANLEY X SHEILA OF ISS ARENA) Prod. M. LEFEVRE Régis Prop. M. LEFEVRE Régis

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel**26 THORESTEEL THIS PRETTY LYING DOLL**

LOF : 158603 Tat : 250269610464776 née le 08/10/2022 (CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICO-COURTS X THORESTEEL NEW GENERATION TO WINNING COLORS) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

27 THORESTEEL TIANA DANCE WITH THE DEVIL

LOF : 158420 Tat : 250269610464709 née le 24/09/2022 ((CH) MOONRISING DANCE WITH THE DEVIL X THORESTEEL ROYAL BRIDGET BOLD BEAUTIFUL) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

28 THOTENTIK SLAMDUNK SHAYNESS OF WALKER RED

LOF : 155792/19148 Tat : 250268780333380 née le 02/06/2022 ((CH) RING ON FIRE PEANUT COMEBACK OF WALKER RED X NALAH THE FABULOUS GODDESS OF WALKER RED) Prod. M. Mme JACQUEMONT Cédric / DUFANT Cloé Prop. M. JACQUEMONT Cédric

29 TICK'S THE BOX MAKER'S NEW STEP

LOF : 157281/19260 Tat : 250269100269647 née le 01/09/2022 (SEE HEAVEN OF THE NEW AGE AST X ARTEMIS MADE BY APPEL) Prod. Mlle COVARELLI Clara Prop. Mme COVARELLI Clara

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel**30 LITTLE GOLD FLOWER NEVER WITHOUT MY SCARLETT**

LOF : 117194/16552 Tat : 250269802719378 née le 06/09/2017 ((CH) JAW-OF-STEEL DU TEMPLE DE GAIA X (CH) HOLLYWOOD DES GRIFFES D'URKA) Prod. Mme M. SALVAN Caroline / ALVES Jean-Philippe Prop. Mme SALVAN Caroline

31 REMEMBER ME MAKER'S NEW STEP

LOF : 145179/18702 Tat : 250269300011973 née le 13/12/2020 (KARBALLIDO STAFFS RAMSCAL FIRE EMPIRE X KARBALLIDO STAFFS KATIUSKA) Prod. Mme COVARELLI Clara Prop. Mlle GILLAN Elona

32 RUGSTAFF ROWDY WINWAR'S ANGEL

LOF : 139950/19076 Tat : 250269802870036 née le 19/05/2020 ((CH) LOBOTOWN WILLYNWOOD SIPPING WHISKEY OUT THE BOTTLE X WINWAR'S NEVER FORGET) Prod. M. BRONDEAU Jean-Philippe Prop. M. BRONDEAU Jean-Philippe

33 THORESTEEL THE STANDOUT TISHA

LOF : 155882 Tat : 250269610318816 née le 19/04/2022 ((CH) CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICO-COURTS X THORESTEEL PASTEL MIDNIGHT 'LOVE) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

34 THORESTEEL TICKET SILVER BULLET

LOF : 154287/19249 Tat : 250269610318801 née le 17/02/2022 (ROCKABILLY'S SON LECHIS CLOUD OF HOPE X THORESTEEL OLYMPEA HIGH POWER O'F GOLD) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel**35 TAIRA MAKER'S NEW STEP**

LOF : 155588 Tat : 250269100269734 née le 14/05/2022 (RAHDAN OF THE GARDEN OF LOVE X KALY'S STEP PUNTA KHANA) Prod. Mlle COVARELLI Clara Prop. Mlle GILLAN Elona

36 THORESTEEL NEW GENERATION TO WINNING COLORS

LOF : 109507/15316 Tat : 250268712568314 née le 01/01/2017 (GIVE-ME-HOPE DU TEMPLE DE GAIA X THORESTEEL LOLITA LEMPICKA) Prod. Mlle LEGERE Laura Prop. Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. TORRES DELICADO Manuel**37 I'M SUMMER HAZE DU DOMAINE DE KHEOPS**

LOF : 077747/13215 Tat : 250268711002687 née le 20/05/2013 ((CH) CISKO PASSIONA STAFF X (CH) BRUME-D'ETE DU DOMAINE DE ZEUS) Prod. Mlle GORLIEZ Aurélie Prop. Mlle GORLIEZ Aurélie

Liste des exposants
R.E. American Staffordshire - Balma (31) vendredi 10 mai 2024

B

BENOIST Anthony 18, rue Berthier 53000 LAVAL	10
BRONDEAU Jean-Philippe 5, impasse de la Clef des Champs 85710 CHATEAUNEUF	32

C

CANCE Pierre La Bitarelle 15220 ST MAMET LA SALVETAT	9
CHARLES Kévin 2, hameau des Fauvettes 44780 MISSILLAC	24
COVARELLI Clara	6-12-19-20-29

D

DECELLE Julie CCAS 2, place du Marché 42260 ST GERMAIN LAVAL	7
--	---

F

FAYE Alexandre	22
----------------	----

G

GILLAN Elona	2-5-16-18-31-35
GORLIEZ Aurélie 910, chemin des Croix 38260 LE MOTTIER	4-37
GUILLEMOT Christopher et Océane	3

H

HABLE Coralie	14
---------------	----

J

JACQUEMONT Cédric	28
-------------------	----

L

LEFEVRE Régis	25
---------------	----

M

MOUREU-LARRANG Laura et Michel	1-21-23-26-27-33-34-36
--------------------------------	------------------------

N

NAVARRÉ Elise	17
---------------	----

P

POPESCU Daniel 19, rue Henry Victor Hyssette 13200 ARLES	11
--	----

S

SALVAN Caroline	30
SCAGNETTI Cédric et Jessica	13
SELPONI Laura	15

W

WACKMENKO Michaël et Virginia	8
-------------------------------	---

Sponsors



BIANCAYETO DESIGN

- Un montage pour : Best Baby, Best Puppy, Best Jeune, Best Champion, Best Vétéran
- Un logo pour le BOS
- Un brassard pour BOB



WIPPS :

- Le billet d'avion de Mr Manuel Torres Delicado.

LA COMPAGNIE DES CROQUETTES :

- 1 grande coupe ou flot+ 1 Ibero Natural Medium Adult 12kg pour le BISS et RBISS
- 1 petite coupe ou petit flot+ 1 Ibero Natural Medium Junior 3kg pour BEST BABY, BEST PUPPY BEST HOPE, BEST JUNIOR, BEST VETERAN



AZUREAW :

- 3 brassards, 1 broche et une laisse d'exposition pour les meilleurs.

ML SERVICES

- un forfait conseil en reproduction
- une formation pour attestation d'aptitude chiens de catégories



CHICHICANOS :

- 15 bons de réduction de 15%



Sponsors

CRAZY DOG MOM & SUSHI :

- Des pincettes à sac de croquettes, gobelet doseur , une casquette , stickers , 1 sachet de friandises , un stylo, un porte clés , un jouet et un bon de réduction pour tout les meilleurs.



ELEVAGE MAKER'S NEW STEP :

- 4 coupes

LES ZEZETTES DE SETE :

- 2,5 kg de zezettes de Sète



ELEVAGE BURNING STAFF :

- Ribons pour BEST HOPE, BEST MOUVEMENT & BEST HEAD, flots + coupes.
- 6 laisses + 1 ensemble collier laisse
- Jouets (Cordes, peluches, balles..)
- 15 pots + sachets de friandises
- 2 serviettes absorbantes et rafraîchissantes.
- Baumes Neo Lupus
- Set toiletteage (brosses + shampoings) pour le BISS & RBISS
- Plaid pour BEST VETERAN
- Chapeaux « TFC »
- Protège sièges voiture pour le BISS
- 2 Tapis de léchage pour BEST BABY & PUPPY
- Jouets pour Junior Handling
- Gamelles, brassards et sacs